

RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.11/22

Un plan canopée pour renforcer la présence des arbres en ville

M. Maël Bourquard, PS

La motion demandait au Conseil communal d'établir un plan canopée pour la Ville de Delémont, un instrument d'orientation pour le développement de la nature en ville et en particulier la plantation de nouveaux arbres afin d'augmenter la couverture végétale et l'ombrage pour lutter contre le réchauffement climatique. Comme il l'avait indiqué lors du développement de la motion, le Conseil communal est convaincu de la nécessité de prendre des mesures en lien avec le réchauffement climatique et en particulier afin de lutter contre les ilots de chaleur. Il a engagé dans ce sens les démarches nécessaires afin de réaliser un plan climat qui est pratiquement finalisé. La stratégie a été validée, un plan d'actions est établi. Il reste une dernière étape qui consiste à prioriser les mesures à mettre en place.

Les éléments principaux du plan climat ont été présentés dernièrement à la Commission UETP. Pour la suite du processus, le Conseil communal prévoit de présenter le plan climat au Conseil de Ville au premier trimestre 2024 afin d'ouvrir un débat d'orientation sur les principes, objectifs et mesures à poursuivre. Mais dans les faits, le plan climat est déjà opérationnel, grâce aux nombreuses mesures engagées depuis plusieurs années par tous les services communaux concernés. L'analyse démontre que 30% des mesures sont déjà actives, 45% sont en cours d'activation et le solde devra être engagé sous réserve de leur utilité et de leur impact.

Dans le domaine nature et paysage, il faut rappeler qu'il existe déjà plusieurs plans sectoriels destinés à développer des plantations et des aménagements en faveur de la biodiversité en ville, notamment le plan directeur Nature en ville et la conception d'évolution du paysage. Au cours des dernières années, les réaménagements d'espaces publics ont été adaptés en tenant compte des exigences liées au réchauffement climatique et des plantations d'arbres et d'arbustes ont été faites sur les terrains communaux chaque fois que cela était possible. Le label Villeverte Suisse a d'ailleurs récompensé les nombreuses mesures mises en place ces dernières années.

Afin de répondre à la demande de la motion, le Service UETP ayant déjà une très bonne connaissance des ilots de chaleur en ville, un document a été réalisé à l'interne qui permet déjà d'identifier, sur une carte, les espaces les plus exposés comme les espaces publics centraux, les places et les écoles, et d'estimer la surface de canopée de la ville. L'analyse réalisée montre que l'indice de canopée global sur tout le périmètre de Delémont, soit le taux de couverture de l'ombrage en général, est de 43.9%. Cet indice mesuré sur le périmètre de la zone à bâtir est de 14.1%. Comparativement aux autres villes, il est dans la moyenne. Les cartes réalisées montrent toutefois que la marge de manœuvre est limitée au niveau du territoire public et qu'il est nécessaire d'agir auprès des propriétaires privés, par tous les moyens possibles, ce qui se fera notamment via le règlement communal sur les constructions en cours de modification.

Le document passe également en revue les projets en cours et met en avant le fait que la mise en place de plantations se fait progressivement, en fonction des opportunités. Dans ce sens, les prochains projets de réaménagement en cours d'étude intègrent systématiquement la plantation d'arbres, d'arbustes ou la mise en place d'espaces favorables à la biodiversité. Ce sera notamment le cas pour le réaménagement de la place Roland-Béguelin, de la rue de l'Hôpital qui lui est liée et de tout le côté nord de la rue du 23-Juin qui sera désimperméabilisé et planté. Des plantations sont aussi prévues dans les autres projets, notamment la suite de Delémont marée basse, Gare verte, Pré-Guillaume, Archebusiers, les alentours de certaines écoles, la route de Moutier, le quai de la Sorne ou encore l'avenue de la Gare à terme.

Le plan a été présenté à la Commission de l'environnement le 2 octobre 2023. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal va tout mettre en œuvre pour continuer à arboriser les espaces publics qui sont sous sa responsabilité. Une analyse plus détaillée sur les emplacements qui n'ont pas encore été étudiés se fera en fonction des ressources humaines et financières disponibles et en tenant compte des priorités retenues dans le cadre de l'analyse des prestations communales et le plan financier.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 3 octobre 2023